



## PROGRAMME DE FORMATION

### RÉFÉRENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

#### Public concerné :

Élus du Comité Social et Économique (CSE) désignés comme référents harcèlement sexuel, conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018.

#### Pré requis :

Savoir lire, écrire et parler la langue française.

#### Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard. Diaporama.  
Exposés théoriques.  
Mises en situation pratique.  
Jeux de rôles.

#### Durée et nombre de stagiaires :

07H00 (1 jour).

8 stagiaires maximum, nous consulter.

#### OBJECTIFS :

- Connaître la législation en matière de harcèlement sexuel, de propos et d'agissements sexistes.
- Remplir son rôle de référent vis-à-vis des salariés et assurer l'interface avec les autres élus et la direction de l'entreprise.
- Devenir un acteur à part entière de la prévention en entreprise.

#### CONTENU :

##### Connaître la réglementation et le périmètre du référent harcèlement sexuel.

- Identifier les acteurs, leurs rôles et leurs responsabilités :

Direction et managers.

Médecin du travail.

Inspecteur du travail.

Référents CSE et référents "Direction".

- Connaître les obligations légales liées à la protection de l'intégrité et de la santé des salariés.
- Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel.
- Connaître les procédures des droits d'alerte et de retrait ainsi que les recours contentieux.

##### Devenir un acteur à part entière de la prévention du harcèlement sexuel.

- Connaître les moyens de la prévention : outils de communication, réunions...
- Repérer les situations à risques et gérer les situations de crise.
- Savoir évaluer la gravité d'une situation, alerter les bonnes personnes.
- Les moyens de fonctionnement du référent : heures de délégation, liberté de déplacement...

##### Communiquer efficacement avec les différents acteurs.

- Définir son mode de communication et de reporting.
- Concilier les impératifs de transparence et de confidentialité.

##### Exercices de jeux de rôles : adopter les bons comportements.

À partir de différentes situations de harcèlement, les participants s'exerceront à réagir de façon adaptée.

---

**SUIVI ET ÉVALUATION :**

Délivrance d'un certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

---

**PÉRIODICITÉ :**

Conseillée tous les 4 ans, dans la limite de 3 mandats.

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes est désigné en réunion plénière du CSE et son mandat prend fin avec le mandat du CSE.

*Pour les dates, les lieux et les tarifs, veuillez nous contacter.*